



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/228
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à MTV – Route des Gabions sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5217 et en vue de l'implantation et l'exploitation d'une centrale à béton.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société AXE SEINE BETON, ZAC du Parc d'activités de Paris Est, 9 allée Lech Walesa – 77185 LOGNES, SIREN 851 100 693 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société AXE SEINE BETON ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-060 portant sur la dépendance susvisée le 02/11/2022.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 7 305 m².
Durée de la convention : 15 ans environ à compter du 08/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-060 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.